

Introduction

Voici un résumé de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Labelle en ce qui a trait aux normes relatives à l'utilisation des fertilisants et pesticides.

Notez qu'en cas de contradiction avec la réglementation d'urbanisme, c'est le Règlement qui prévaut.

Interprétation de fertilisant et pesticide

Fertilisant : apport additionnel de nourriture chimique pour favoriser la croissance des plantes.

Pesticides : toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune ou autres biens ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, sauf s'il est topique pour un usage externe sur les animaux. Les pesticides comprennent de façon générale et non limitative, tous les herbicides, fongicides, insecticides et autres biocides.

L'utilisation des fertilisants et pesticides

La ville de Labelle a adopté un règlement interdisant l'utilisation des fertilisants et pesticides (2008-157).

Il est maintenant interdit d'utiliser des pesticides en tout temps sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Labelle. Cependant, une liste limitative permet d'utiliser certains pesticides.

Par ailleurs, il est permis d'utiliser un fertilisant dans les cas suivants :

- à l'intérieur d'un bâtiment;
- pour purifier l'eau destinée à la consommation des humains ou des animaux;
- à titre de préservatif à bois;
- pour contrôler la végétation des digues des étangs aérés municipaux et privés.
- pour tout nouvel aménagement de pelouse situé à plus de 30m d'un lac ou tout cours d'eau.

Autrement, dans tous les cas, l'utilisation de fertilisants est interdite à l'intérieur d'une bande de 100m mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux de tout lac et cours d'eau sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Ces interdictions ne touchent pas les propriétés exploitées à des fins de production agricole et horticole, ainsi que les terrains de golf.

Conditions d'applications

Nul ne peut procéder à l'application de pesticides sur les terrains adjacents à un terrain scolaire, une garderie ou un service de garde en milieu familial, un parc ou un espace public.

Nul ne peut procéder à l'application des pesticides à moins d'un mètre des lignes de propriétés adjacentes. Dans le cas des terrains de golf et des propriétés exploitées à des fins agricoles ou horticoles, dans une serre ou à l'extérieur, une distance de 3m doit être respectée.

Nul ne peut procéder à l'application de pesticides ou de fertilisant lorsqu'il pleut.

Le danger des pesticides et fertilisants



Plusieurs pesticides sont des nuisances pour l'environnement à cause de leurs persistance dans l'environnement ainsi qu'à leur toxicité. En effet, certains pesticides peuvent persister plusieurs semaines, voir même plusieurs mois, dans l'environnement. Ils peuvent également être entraînés par les eaux de pluie vers les lacs et cours d'eau, et contaminer les nappes d'eau souterraine.

Enfin, les conséquences sont les suivantes : déséquilibres hormonaux, d'anomalie congénitale, cancer, intoxication et autres. Il s'avère que l'utilisation de pesticides et fertilisants est très nuisible pour la santé faunique et humaine.

L'application de fertilisant a une grande influence sur la santé de nos lacs et cours d'eau. Les fertilisants utilisés sur les pelouses et plates-bandes sont entraînés par l'eau de pluie vers les plans d'eau. Les fertilisants sont alors utilisés par les algues et les plantes aquatiques, ce qui provoque une croissance excessive de ces dernières et l'eutrophisation des plans d'eau.



Alternatives écologiques

Pour la pelouse, plusieurs principes d'entretien écologique sont faciles à appliquer et nécessitent peu de ressources :

1. **Tondre sans raser :** Tondez la pelouse lorsqu'elle se situe à une hauteur de 7,5 cm, sauf pour la première et la dernière tonte de l'année où il est préférablement de tondre à 5 cm. Aigüisez bien les lames de votre tondeuse et faites la tonte seulement lorsque la pelouse est bien sèche.
2. **Pratiquer l'herbicyclage :** Laissez les résidus de tonte au sol. Ils contiennent plusieurs éléments nutritifs nécessaires pour la pelouse
3. **Arroser seulement en cas de besoin :** La pelouse a besoin de 2,5 cm d'eau par semaine. L'arrosage quotidien diminue la quantité de racines de votre gazon, il est donc plus vulnérable à la sécheresse.
4. **Aérer la pelouse :** Au printemps et à la fin de l'été, il est utile d'enlever des carottes de terre puisque l'aération facilite la croissance des racines et la pénétration de l'eau dans le sol.

Pour conserver votre jardin en santé sans utiliser de fertilisants ou de pesticides, voici quelques petits conseils :

1. Utiliser des amendements aux sols plutôt que des fertilisants : l'ajout d'amendements au sol permet d'améliorer la texture du sol, ce qui augmente la fertilité. Les résidus de gazon, les copeaux de bois, la mousse de tourbe et les feuilles mortes sont de bon exemple d'amendements.
2. Choisir les bonnes plantes pour les bons endroits: Placez vos plantes en fonction de l'ensoleillement, des conditions de sol et la dimension à maturité.
3. Opter pour des végétaux rustiques : Les plantes, arbustes et arbres rustiques sont souvent beaucoup plus résistants aux maladies et ne nécessitent pratiquement pas de soin.

Et pour les indésirables? Voici quelques recettes maison qui ont des propriétés insecticides ou fongicides :

1. **Savon insecticide** : Diluez une cuillère à thé de savon à vaisselle dans quatre tasses d'eau. À utiliser avec modération! Efficace surtout pour les acariens et les pucerons.
2. **Macération d'ail** : Faites macérer deux gousses d'ail hachées dans un litre d'eau pendant 24 heures et filtrez. Efficace pour les pucerons et les acariens.
3. **Bicarbonate de soude** : Dissolvez une cuillère à table de bicarbonate de soude dans quatre tasses d'eau et ajoutez quelques gouttes de savon à vaisselle. Vaporisez en prévention chaque deux semaine. Bon pour la maladie du mildiou poudreux.

Pesticides autorisés dans le règlement

Biopesticides;
Savon insecticide;
Pyréthrine;
Terre diatomée;
Borax, borates et acide borique;
Acétamipride;
Méthoprène;
Octaborate disodique tétrahydrate;
Phosphate ferrique;
Spinosad.

Fongicides :

Souffre;
Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium.

Herbicides :

Acide gras;
Acide acétique (vinaigre);
Mélange d'acides caprique et pélagonique;
Savon herbicide.

Informations additionnelles

Pour des informations sur les alternatives aux pesticides, consulter le guide de l'entretien ménager et du jardinage écologique de la ville de Montréal au :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/pes_publications_fr/publications/maison_propre_jardin_vert.pdf

le site Internet de la coalition pour les alternatives aux pesticides (CAP) au :

www.cap-quebec.com

Pour de plus amples informations, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au :

Téléphone : (819) 681-3371, poste 5031

Courriel : mouimet@municipalite.labelle.qc.ca

Pour un meilleur service à la population, le Service de l'urbanisme vous recommande de prendre un rendez-vous avant de vous présenter à ses bureaux.

MUNICIPALITÉ DE LABELLE



Ce que vous devez savoir sur la réglementation municipale !

L'utilisation des fertilisants et pesticides



Janvier 2019